Veuillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications, il sera soumis au conseil de ville pour approbation lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 20 novembre 2017.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le jeudi 5 octobre 2017, à 12 h 30, au lieu habituel des délibérations.

**SONT PRÉSENTS:** M. le maire Pierre Corbeil ainsi que les conseillers et conseillères Mme Lorraine Morissette, Mme Karen Busque, Mme Céline Brindamour, M. Gilles Bérubé, M. Bernard Gauthier et M. Robert Quesnel..

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:** Me Sophie Gareau, directrice générale, Mme Chantale Gilbert, trésorière, Me Annie Lafond, greffière, Mme Diane Boudoul, directrice des ressources humaines, M. Danny Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines et M. Robert Migué, directeur des communications.

**SONT ABSENTS:** M. Pierre Potvin, conseiller, et Mme Sylvie Hébert, conseillère.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

-----

### **RÉSOLUTION 2017-479**

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le jeudi 5 octobre 2017, à 12 h 30, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel que préparé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----

## **RÉSOLUTION 2017-480**

Adoption du règlement 2017-34.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le règlement 2017-34, abrogeant le règlement 2008-26 amendant le règlement 2002-09 relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Val-d'Or, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**RÉSOLUTION 2017-481** 

Adoption du règlement 2017-35.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE le règlement 2017-35, amendant le règlement 2009-32 relatif à l'installation, à la modification et au remplacement de tout branchement privé d'égout et d'aqueduc afin de remplacer son article 39 concernant l'évacuation des eaux pluviales de toit de bâtiment, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----

#### **RÉSOLUTION 2017-482**

Adoption du règlement 2017-36.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le règlement 2017-36, amendant le règlement 2015-26 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Ville de Val-d'Or afin de modifier son article 12 concernant l'effluent dans le réseau d'égout pluvial, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2017-483

Adoption du règlement 2017-37.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le règlement 2017-37, amendant le règlement 2002-49 prohibant l'amoncellement de nuisances dans les rues, ruelles et autres voies publiques dans le but de modifier son article 3, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**RÉSOLUTION 2017-484** 

Autorisation de signature d'une entente avec le Groupe Devcore inc., relative au prolongement des rues Bussières et Armand-Beaudoin situées dans le projet de développement domiciliaire Devcliff.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente à intervenir avec le Groupe Devcore inc., concernant le prolongement des rues Bussières et Armand-Beaudoin situées dans le projet de développement domiciliaire Devcliff.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**RÉSOLUTION 2017-485** 

Autorisation de signature d'une entente avec Les Développements des Grands Ducs MFP inc. concernant le développement domiciliaire de la rue Gisèle-Wexler.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

-----

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente à intervenir avec Les Développements des Grands Ducs MFP inc., concernant le développement domiciliaire de la rue Gisèle-Wexler.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

# **RÉSOLUTION 2017-486**

Autorisation de signature d'actes de servitude de non-accès à la route 117 dans le cadre de l'aménagement de la rue Gisèle-Wexler.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, des actes de servitude de non-accès à la route 117 en faveur de cette dernière sur une partie des lots 2 999 623, 2 999 737, 3 163 237, 5 882 882 et 5 882 893 du cadastre du Québec, dans le cadre de l'aménagement de la rue Gisèle-Wexler.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----

#### **RÉSOLUTION 2017-487**

Autorisation de signature d'un acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec relatif à l'installation et à l'accès à la borne de recharge électrique située dans la cour de l'hôtel de ville.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude réelle en faveur d'Hydro-Québec sur une partie du lot 2 299 336 du cadastre du Québec, relatif à l'installation et à l'accès à la borne de recharge électrique située dans la cour de l'hôtel de ville.

	« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »
COMMENTAIRE Correspondance.	Correspondance.
	La greffière n'a retenu aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.
<b>COMMENTAIRE</b> Période de questions réservée au public.	Période de question réservée au public.
	Aucune question.
RÉSOLUTION 2017-488 Levée de la séance.	IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,
	APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,
	QUE la séance soit levée.
	« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »
	Et la séance est levée à 12 h 35.
	PIERRE CORBEIL, maire

**ANNIE LAFOND, notaire** 

Greffière